Image not found or type unknown

Perte clefs loge gardien

Par **Bosta**, le **28/07/2023** à **14:46**

Bonjour,

J'exerce le métier de gardien immeuble avec un logement de fonction,hier en sortant les bacs poubelles j' ai perdu les clefs de la loge où j'ai les clefs des parties communes de l'immeuble et quelques clefs d'appartements de propriétaires.

Ma question est très simple,qui doit payer les frais de remplacement de la serrure,le syndic ou moi même ?Sachant que la loge est une partie commune.

Merci pour votre réponse

Rui Miguel xxxxxxxx anonymisation

Par **Visiteur**, le **28/07/2023** à **14:49**

Bonjour,

Le syndic va remplacer votre serrure aux frais des copropriétaires.

Toutefois cette faute pourra vous être reprochée par votre employeur si elle se reproduit ou si ce n'est pas la première.

Vous devriez disposer d'un coffre fort pour y ranger les clés de l'immeuble et des copropritéaires.

Et n'en perdez pas la clé ! (dont le syndic devra avoir un double)

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés